

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2809

présenté par
Mme Dubos

ARTICLE 28

Supprimer l'alinéa 73.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le IV de l'article 20, qui procède déjà à la même modification.